

Réunion du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril à dix huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Chazemais, a délibéré sous la présidence du Maire, Christophe LECLERC.

Date de convocation : 27/03/2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien /**formant la majorité des membres en exercice.**

Excusé : JAMET Jérôme (a donné procuration à Thierry CHARRET)

M.GIBERT Dominique, a été désigné comme secrétaire de séance.

Registre des délibérations : n°19/2023

Vote du budget primitif 2023 et attribution de subventions aux associations

Considérant que trois élus siègent au sein des bureaux d'administration de certaines associations communales subventionnées à l'occasion du budget primitif 2023 ;

Considérant que les subventions aux associations sont votées en même temps que le budget primitif de la commune ;

Le Conseil Municipal de CHAZEMAIS, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de recevoir les **abstentions** de trois élus participants à des associations bénéficiaires de subventions communales. Il s'agit de :

- Monsieur THOMAS Lionnel, Vice - Président de l'Amicale Laïque de Chazemais (A.L.C)
- Monsieur KURAST Xavier, Vice - Président d'Allier Sésame Autisme (A.S.A) et Vice - Président de l'Entente Cycliste Chazemais Vaux (E.C.C.V)
- Monsieur GIBERT Dominique, Secrétaire d'Allier Sésame Autisme (A.S.A)

Ils ont tous les trois votés POUR l'approbation du budget primitif 2023, présenté par Monsieur le Maire.

ADOpte à l'unanimité la délibération de ce jour (**11 voix pour**).

Pour copie conforme.
CHAZEMAIS, le 4 avril 2023
Le Maire, **M. LECLERC Christophe**

